



AST⁶⁷

Alsace Santé au Travail

Partenaire des entreprises

2025

Rapport Général
au Conseil d'administration
et à la Commission de contrôle

SOMMAIRE

1	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION	4
1.1	RAISON SOCIALE	4
1.2	ADRESSE	4
1.3	COMPÉTENCE TERRITORIALE ET PROFESSIONNELLE	4
1.4	SECTEURS TERRITORIAUX ET PROFESSIONNELS	4
1.5	PERSONNEL AU 31.12.2025 (CDI uniquement)	5
1.6	ÂGE MOYEN DU PERSONNEL ET PYRAMIDE DES AGES des MÉDECINS	6
1.7	Nombre d'Intervenants en Prévention des Risques Professionnels	6
1.8	CONVENTION COLLECTIVE DU PERSONNEL ET RÉMUNÉRATION	7
1.9	PERSONNEL	7
1.10	FORMATION PROFESSIONNELLE	11
	Plan de formation 2025	11
	Bilan	13
2	LES INSTANCES	14
2.1	COMMISSION DE CONTRÔLE	14
2.2	CONSEIL D'ADMINISTRATION	15
2.3	REPRÉSENTATION DES MÉDECINS DU TRAVAIL	15
3	LES EFFECTIFS DE NOS ADHÉRENTS	16
3.1	EFFECTIFS SALARIÉS ATTRIBUÉS AU 31/12/2025	16
3.2	VENTILATION DES EFFECTIFS ATTRIBUÉS DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS	17
4	INFRASTRUCTURES	18
4.1	CENTRES MÉDICAUX FIXES	18
4.1.1	Réalisations	19
4.1.2	Projets 2026	19
4.1.3	Point immobilier 2025	20
4.2	APPAREILLAGE DE MÉTROLOGIE	20
4.3	CONVENTIONS - PARTENARIATS	20
5	RAPPORT FINANCIER	21
5.1	Compte d'EXPLOITATION	21
5.1.1	PRODUITS	22
5.1.2	CHARGES	22
5.2	LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025	25
6	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2026	27
6.1	CHARGES SALARIALES	27
6.2	DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	27
6.3	COTISATIONS	28

1 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

1.1 RAISON SOCIALE

AST67 - Alsace Santé au Travail

1.2 ADRESSE

3 rue de Sarrelouis 67080 Strasbourg Cedex | ☎ : 03 88 32 18 67

1.3 COMPÉTENCE TERRITORIALE ET PROFESSIONNELLE

La compétence territoriale d'AST67 couvre l'ensemble du département du Bas-Rhin.

La compétence professionnelle est interprofessionnelle, c'est-à-dire pour l'ensemble des entreprises, établissements et professions visés aux articles L. 4621-1 et D. 4622-14 du Code du Travail.

1.4 SECTEURS TERRITORIAUX ET PROFESSIONNELS

AST67 a été agréé par la DREETS du Grand Est le 18 février 2025.

AST67 est agréé pour toutes les activités, y compris ETT, hors agricoles.

1.5 PERSONNEL AU 31.12.2025 (CDI UNIQUEMENT)

L'association employait au 31 décembre 2025, un effectif salarié de **223 personnes** sous contrat à durée indéterminée, dont :

• cadres	82
• assistantes médicales	81
• infirmiers.....	31
• techniciens de prévention.....	13
• employés et techniciens administratifs.....	16

La direction et l'administration de l'association sont assurées par 34 personnes CDI et 1 apprenti : 29 à temps complet et 6 à temps partiel :

• 1 directeur général	• 1 responsable du service adhérents/contentieux
• 1 directrice médicale	• 1 attachée de direction
• 1 responsable ressources humaines	• 2 gestionnaires adhérents
• 1 assistante services généraux - achats	• 1 responsable communication
• 1 directeur administratif & financier	• 1 adjointe au resp. service adhérent/contentieux
• 1 directeur informatique	• 1 responsable service accueil centralisé adhérent
• 1 responsable architecture système réseaux et sécurité	• 2 chargées de communication
• 1 responsable projet	• 1 responsable des projets fonctionnels
• 2 techniciens informatique	• 1 apprenti
• 1 administrateur système et réseaux	• 1 chargée de l'emploi et de la formation
• 1 comptable	• 1 coordinatrice de cellule téléphonique
• 1 contrôleur de gestion	• 4 chargées des relations téléphoniques avec les adhérents
• 1 responsable des services généraux	• 1 responsable paie
• 1 technicien services généraux	
• 1 gestionnaire ressources humaines	
• 1 responsable qualité et référent sécurité	

Les centres médicaux ont fonctionné avec le concours de :

• 56 médecins du travail (CDI)	dont	38 à temps complet 18 à temps partiel
--------------------------------	------	--

effectuant un total de 7 958 heures par mois (base 37 heures) ce qui correspond à l'équivalent de 49,63 temps complets et correspond à une baisse de **1,77 temps complets par rapport à 2024**.

• 81 assistantes médicales	dont	52 à temps complet 29 à temps partiel
• 21 personnels du service technique de prévention	dont	17 à temps complet 4 à temps partiel

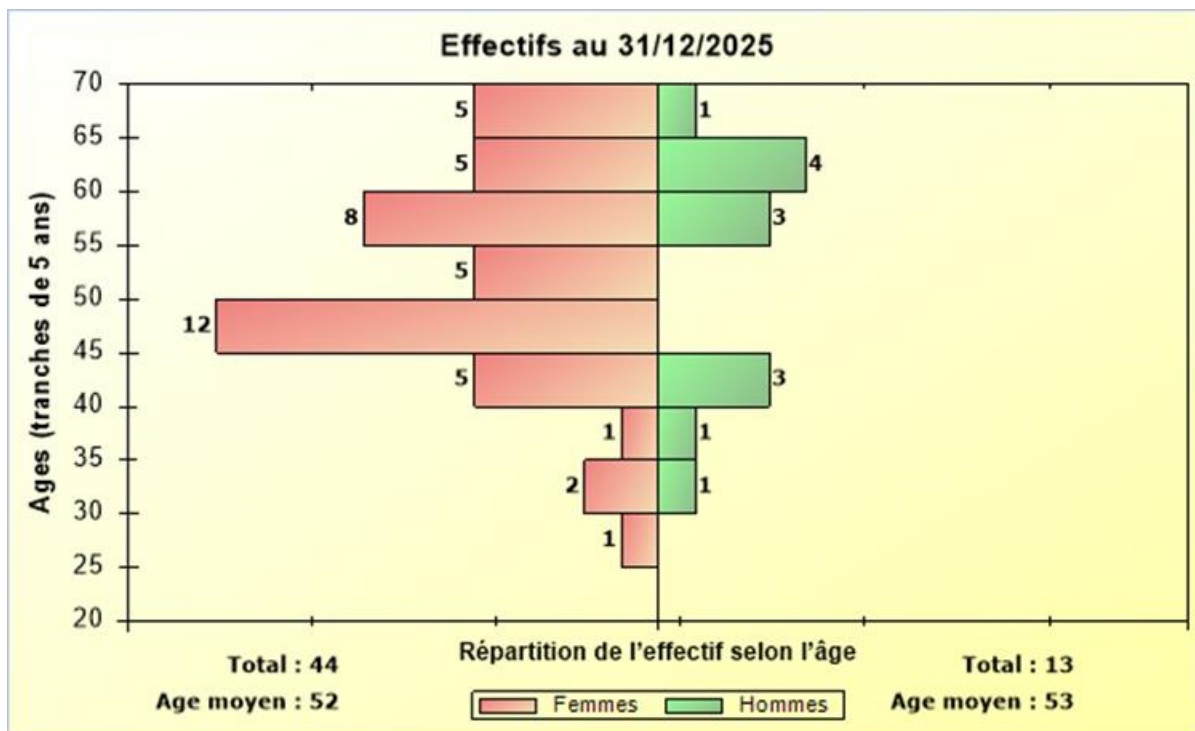
dont 7 cadres (1 responsable et ingénieur en toxicologie, 3 psychologues du travail et 3 ergonomes).

• 31 infirmiers	dont	22 à temps complet 9 à temps partiel
-----------------	------	---

1.6 ÂGE MOYEN DU PERSONNEL ET PYRAMIDE DES AGES DES MÉDECINS

	Assistantes	Médecins	Infirmiers	Service prévention	Siège	Total
Age moyen	46,7	51,8	43,9	44,1	42,7	46,6

Ci-dessous la pyramide des âges de nos médecins (avec les CDD).



1.7 NOMBRE D'INTERVENANTS EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Au 31 décembre 2025, AST67 s'appuie sur l'expertise de 18 intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP).

Techniciennes en prévention	Horaire /mois
BELINGAR CLARISSE	128,27
BEYER NATHALIE	160,34
BROCHET VANESSA	160,34
HILD MAGALI	160,34
KEMPF CELINE	160,34
MEINHARD STEPHANIE	128,27
PLATEL CATHERINE	160,34
ROLLES EMMANUELLE	160,34
RUPINI LISE	160,34
SEGATTI LEA	160,34
SIEGEL REGINE	160,34

Ergonomes	Horaire /mois
GUIHO AUDREY	160,34
NGO THI NGA	160,34
ROULLEAU DORIAN	160,34
Ingénieur en risque chimique	
GEIGER MARYLINE	64,13
Psychologues du travail	
GAUBERT CECILE	160,34
RIEDEN OPHELIE	160,34
VONESCH MORGANE	160,34
Responsable du service prévention	
GEIGER MARYLINE	64,14

1.8 CONVENTION COLLECTIVE DU PERSONNEL ET RÉMUNÉRATION

Le personnel de toutes les catégories professionnelles bénéficie de la Convention Collective Nationale des Services de santé au travail du 20 juillet 1976 qui a fait l'objet de l'arrêté d'extension du 18 octobre 1976. Cette convention a été modifiée par un accord du 23 mai 2024 applicable au 1^{er} janvier 2025.


Dans le cadre des négociations pour les salaires et l'aménagement du temps de travail, un accord d'entreprise a été signé avec les partenaires sociaux le 13 mars 2025 prévoyant une revalorisation des salaires bruts de 1,2 % à partir du 1^{er} janvier 2025 et de 1,3 % à partir du 1^{er} octobre 2025 (salaire de base 37 heures et ancienneté).

1.9 PERSONNEL

Liste nominative des médecins à temps complet et à temps partiel.

Affectation des médecins dans les différents secteurs et temps de travail effectif mensuel moyen des médecins, des collaborateurs médecins et des infirmiers placés sous l'autorité du médecin.


Secteur	1 STRASBOURG CENTRE-ETT	16,00 ETP
		ETP
Médecin	CLAUDE NATHALIE	6,0
	COMAN MIHAELA	9,5
	COSSIN THOMAS	4,0
	GAIVAS VIORICA	10,0
	MERCAY PIERRE	10,0
	ROEDLICH CLAUDE	10,0
	SAINT-AMANS MAITENA	4,0
	VULTUR DORINA	8,0
	WACKENHEIM DANIEL	2,0
	WEBER MICHELE	8,5
	BERTHOMIEU MELODIE	1,0
Méd.Collab	CHAGUE CAROLINE	10,0
	CAYRON KAREN	8,0
	WACKENHEIM PHILIPPE	10,0
Interne	GRAND FLORENTIN	8,0
Infirmier	MARTZLOFF LAURENT	10,0
	FASSEL AUDREY	10,0
	LOCATELLI MARINE	8,0
	MEIER SANDY	10,0
	HAREL FABIENNE	2,0
	MESSMER AURELIE	10,0
	SULLEROT RACHEL	1,0

Secteur 2 STRASBOURG SUD-RIED  **9,90 ETP**

		ETP
Médecin	CHIFU IULIANA MADALINA	10,0
	COLOMBO SYLVIE	8,0
	HAEHNEL CHRISTINE	8,0
	OBERTI MARC	9,5
	SOMESAN LAURA ANAMARIA	10,0
	VLAEV DIMITAR KIRILOV	8,0
	VINCENT SADOK SARAH	6,5
Infirmier	HALIFA DAMO	10,0
	LECKLER JEAN-LUC	10,0
	SULLEROT RACHEL	9,0
	HEGAY FLORENT	10,0

Secteur 3 CENTRE ALSACE-PIEMONT DES VOSGES  **8,65 ETP**


		ETP
Médecin	BURCHI CHRISTINE	9,5
	GAUTIER EMMANUEL	10,0
	KISS ANTAL ZSOLT	10,0
	MITOI MARIA-MADALINA	10,0
	PERSINARU MIHAELA DANA	10,0
	BERTHOMIEU MELODIE	3,0
Infirmier	SUPPER LAURENCE	8,0
	ADRIAN FANNY	8,0
	COCHOIS STEPHANIE	0,0
	ROTH FREDERIQUE	8,0
	FISCHBACH EMELINE	10,0

Secteur 4 BRUCHE  **9,60 ETP**

		ETP
Médecin	BOCHINGER FABIEN	8,0
	GERLINGER ANNE	8,0
	LAJARIGE MARIE CELINE	8,0
	PETECCEL CRISTINA	10,0
	FOESSER SOPHIE	7,0
	BROHANSCHI DUMITRITA RAMONA	10,0
	VAN DER PERRE MARINE	8,0
	BERTHOMIEU MELODIE	3,0
Méd.Collab	TRENS ANNE CATHERINE	8,0
Infirmier	BOSCH KARLIJN	0,0
	KOHL CHARLOTTE	0,0
	STOCKI ALINE	6,0
	KERFRIDEN LAURA	0,0
	CASTILLO BELINDA	10,0
	PUSCH CAROLA	10,0

Secteur 5 ALSACE BOSSUE PAYS DE HANAU  **8,20 ETP**

		ETP
Médecin	MAGHERU CRISTINA RAMONA	10,0
	POPA ANCA RALUCA	10,0
	TAMAS DRAGOS	10,0
	TIRZIU ANCUTA IOANA	10,0
	LUPSA FLAVIU IOAN	10,0
Infirmier	HESCHUNG ANNA	10,0
	LELONG ELISE	10,0
	STOCKI ALINE	4,0
	MEYER AURORE	8,0

Secteur 6 HAGUENAU OUTRE FORET  **11,75 ETP**

		ETP
Médecin	BOBOC SIGRID-ANDRA	10,0
	CHIRITA VIOLETA ELENA	10,0
	LE BOISSELIER STEPHANE	7,0
	POPA CORINA MARIANA	4,0
	POPA COSMINA-ILEANA	10,0
	SCHIOPU NICULINA	10,0
	THOMAS NATHALIE	10,0
	WEBER CLAUDINE	10,0
Méd.PAE	CHENAOUI FADHILA	10,0
Infirmier	BOOS CARINE	8,0
	GAMEL VIRGINIE	9,0
	HAEHNEL ELODIE	8,0
	LUTZ DOROTHÉE	9,5
	MULLER MORGAN	2,0

	ETP
Médecin	
BOBIRCA PAULA ALINA	10,0
CANEVA-PELLICOLI MARIE-PIERRE	8,0
COSSIN THOMAS	6,0
LE BOISSELIER STEPHANE	3,0
MARTIN CATHERINE	6,0
MILOTOI FLORICA JULIETA	10,0
POPA CORINA MARIANA	6,0
RUFF ANNE CATHERINE	10,0
WEBER MICHELE	1,0
MARINA VIRGINIA	10,0
WEILL MARGARETH	3,0
GERODOLLE LEA	10,0
Méd.Collab	
GICQUEL BARBARA	10,0
Infirmier	
PIERRON REGINE	10,0
RIFF ANNE	9,5
GUELLEC CHARLOTTE	10,0
LOCATELLI MARINE	0,0
HAREL FABIENNE	8,0
MULLER MORGAN	8,0

Liste nominative des médecins ayant été engagés ou ayant cessés leurs fonctions dans l'année :

Embauches (C.D.I.) :

- Dr Berthomieu Mélodie24 février 2025
- Dr Gicquel Barbara.....1^{er} septembre 2025 (collaborateur médecin)
- Dr Wackenheim Philippe1^{er} septembre 2025 (collaborateur médecin)
- Dr Martin Catherine1^{er} octobre 2025

Départs (C.D.I.) :

- Dr Wertenschlag Elie6 mars 2025 *Licenciement pour inaptitude*
- Dr Venture Christian30 avril 2025 *Démission*
- Dr Brunet Flora.....12 septembre 2025 *Démission*
- Dr Martin Catherine12 septembre 2025 *Départ en retraite*
- Dr Saint-Amans Maïtena31 décembre 2025 *Démission*

1.10 FORMATION PROFESSIONNELLE

Plan de formation 2025

Les actions de formation sont indiquées ci-après, suivant les dates des stages, les sujets traités, la durée, le nombre de stagiaires et les droits d'inscription.

Pour le personnel cadre

Intitulé de formation	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures stagiaires	Coût pédagogique HT
6 outils essentiels de développement personnel	1	28	2 550 €
Actualisation de l'évolution législative et jurisprudentielle sociale	1	7	560 €
Club Actu Paie	3	49	3 885 €
Club Relations Sociales	1	14	2 500 €
DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins	4	305	12 066 €
DU Méthodes et pratique en épidémiologie	1	104	1 850 €
Formation initiale AST-PRO	5	28	0 €
Formation initiale SST	1	14	0 €
Formation KELIO - Gestionnaire GTA PRO Essentiel	1	7	990 €
Forum franco-allemand - Pour une utilisation sûre des machines, anticiper les risques, agir pour la sécurité	1	7	0 €
Français Langue Etrangère	1	10	580 €
Groupes d'analyse des pratiques entre pairs	24	466	6 250 €
Interactions TMS et RPS pour une approche de prévention globale	6	84	4 080 €
Journée de la SMSTS - Impact de l'intelligence artificielle sur le travail	5	35	630 €
Journée de la SMSTS - Regards croisés sur les violences en milieu professionnel	3	18	653 €
Journée de l'AMTHA - Management, Santé et Travail	2	14	130 €
Journée de l'IUSTE - Les pathologies respiratoires en lien avec le travail, et notamment la BPCO	15	105	720 €
Journée scientifique de la SFST - Pompiers et professionnels de l'urgence : des expositions... à la santé	1	7	70 €
Les risques biologiques	5	70	3 400 €
Les risques psychosociaux : des plaintes des salariés à l'entretien avec l'employeur	1	21	1 490 €
Matinée de l'IUSTE - Huile et fluides de coupe	2	7	0 €
Mieux se connaître pour mieux travailler avec les autres	1	21	2 090 €
Mise à jour des connaissances juridiques - La gestion d'un avis d'inaptitude par le médecin du travail	22	154	4 080 €
Préparer les comptes annuels	1	21	1 872 €
Prise en main de l'outil "Mon Diagnostic Prévention"	5	18	0 €
Rayonnements ionisants et suivi individuel de l'état de santé par le médecin du travail	31	868	24 800 €
Réussir l'entretien professionnel	8	53	1 290 €
Se préparer à la certification : le référentiel AFNOR SPEC 2217 dans une démarche qualité	1	4	450 €
Surveillance biologique de l'exposition professionnelle (SBEP) aux agents chimiques dangereux	1	14	875 €
Symposium des Professionnels de Services de Santé au Travail	4	44	1 672 €
TOXILIST	2	7	0 €
Travailler ensemble	1	14	1 590 €
Urgences en milieu du travail	3	42	1 260 €
Total général	164	2 657	82 382 €

Pour le personnel non-cadre

Intitulé de formation	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures stagiaires	Coût pédagogique HT
Actualisation de l'évolution législative et jurisprudentielle sociale	1	14	560 €
Culture médico-professionnelle des examens complémentaires	7	98	4 080 €
Cycle de formation - Intégrer les compétences santé au travail dans l'exercice infirmier	7	699	23 603 €
DEMP et Juridique	8	56	0 €
Développer sa confiance en soi	1	14	990 €
Formation initiale AST-PRO	9	63	0 €
Formation initiale SST	10	140	0 €
Formations complémentaires - Service d'accueil centralisé des adhérents	5	53	0 €
Gestion du stress au travail	9	126	2 400 €
Journées Franco-Suisses	1	14	300 €
Journées Nationales d'Etudes et de Formation du GIT - Transformations des organisations du travail et évolutions de la profession IST	3	42	2 060 €
La santé au travail - La réglementation pour une pratique quotidienne (non médecins)	7	98	4 080 €
Les risques biologiques	1	14	680 €
Loi du 2 août 2021 : les impacts en santé au travail	10	70	2 040 €
Maintien dans l'emploi	10	133	215 €
Maintien dans l'emploi - Formation complémentaire des Infirmiers en Santé au Travail	7	49	0 €
Matinée de l'IUSTE - Huile et fluides de coupe	1	4	0 €
Observation d'un poste de travail : approche spécifique de l'infirmier(e) de santé au travail	10	70	2 040 €
Posture infirmière dans le suivi de la santé des travailleurs : visites de pré-reprise, de reprise, de mi-carrière	10	70	2 040 €
Pratique de la spirométrie	7	25	800 €
Préparer les comptes annuels	2	42	3 744 €
Prise en main de l'outil "Mon Diagnostic Prévention"	6	21	0 €
Protocoles Infirmiers	5	35	0 €
Recyclage SST	16	112	0 €
Se préparer à la certification : le référentiel AFNOR SPEC 2217 dans une démarche qualité	1	4	450 €
Symposium des Professionnels de Services de Santé au Travail	1	11	418 €
TOXILIST	5	18	0 €
Total général	160	2 093	50 499 €

Bilan

Le bilan des actions de formation se présente comme suit :

	en 2024	en 2025	Evolution
Nombre de stagiaires formés	446	324	- 122
Nombre d'heures de formation réalisées	5 529	4 750	- 779

En 2025, les formations "Culture médico-professionnelle des examens complémentaires" et "La santé au travail - La réglementation pour une pratique quotidienne (non médecins)", d'une durée de 14 heures chacune, ont été organisées avec l'AFOMETRA à destination de 7 assistantes médicales.

7 infirmiers ont participé au cycle de formation de l'AFOMETRA "Intégrer les compétences santé au travail dans l'exercice infirmier" afin d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer la fonction d'infirmier en santé au travail.

L'engagement financier d'AST67 pour la formation professionnelle est de **508 513,80 €**.

Il correspond à **4,16%** de la masse salariale et dépasse l'obligation conventionnelle de formation professionnelle continue.

Le détail des efforts de formation est le suivant :

- **343 074,50 €** au titre du plan de développement des compétences (coûts pédagogiques, rémunération des stagiaires, dépenses de transport et d'hébergement, divers).
- **165 439,30 €** au titre des autres actions de la formation professionnelle continue.

2 LES INSTANCES

2.1 COMMISSION DE CONTRÔLE

La Commission de contrôle est composée de cinq représentants d'employeurs désignés par les entreprises adhérentes et dix représentants des salariés désignés par les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel, soit deux représentants pour chacune des cinq organisations. La composition a été renouvelée le 17 mai 2022 pour une durée de quatre ans.

La situation au 31 décembre 2025 est la suivante :

- **Représentants des employeurs :**
 - Messieurs Bernard Boisselier et Luigi Cappiello
 - Messieurs André Hissler (secrétaire) et Jean-Claude Schurch

 - **Représentants des salariés :**
 - Madame Faiza Boujana et Madame Audrey Tellier
 - Monsieur Cyrille Rauner et Madame Isabelle Weber (Présidente)
 - Monsieur Jacky Wagner
 - Madame Catherine Marsat et Monsieur Christophe Loup
 - Madame Catherine Jaegle et Monsieur Yves Bernauer
- | |
|---------|
| CFDT |
| CFTC |
| CGT |
| CFE-CGC |
| FO |

La Commission de contrôle a siégé 4 fois en 2025 : les 6 février, 18 mars, 13 mai et 25 novembre.

Les ordres du jour portaient notamment, outre l'approbation des comptes rendus des réunions précédentes, sur :

- la demande d'avis consultatif sur le licenciement envisagé suite à une inaptitude d'un médecin du travail
- la demande d'avis consultatif sur le licenciement envisagé suite à une inaptitude d'un infirmier en santé au travail
- l'information sur la situation disciplinaire d'un IPRP
- la nomination de médecins du travail
- la présentation des comptes 2024 avant validation par le Commissaire aux comptes
- le projet de budget prévisionnel 2025
- l'information sur la situation du Nord Alsace : projet de création du nouveau SPSTI
- la présentation du rapport d'activité 2024
- la présentation du rapport général 2024
- la présentation des comptes d'exploitation 2024 et du bilan au 31 décembre 2024
- la présentation du budget 2025
- l'information sur l'organisation de nos services dans le Nord de l'Alsace
- le projet d'enquête de satisfaction pour nos adhérents
- le point d'avancement sur la mise en place de la qualité et de la certification d'AST67
- l'application du projet de service d'AST67 : déploiement des équipes pluridisciplinaires
- l'orientation du prochain CPOM 2025-2030.

2.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

La nouvelle gouvernance prévue par la loi du 2 août 2021 a été mise en place en 2022. Elle s'est traduite par le renouvellement du Conseil d'administration, composé d'administrateurs employeurs nommés par les organisations inter-professionnelles locales ; la représentation salariée demeurant nommée par les organisations syndicales locales, comme auparavant : celle-ci désignant dorénavant un Vice-Président (en plus d'un trésorier).

Le Conseil d'administration a siégé 5 fois en 2025 : les 6 février, 18 mars, 13 mai, 23 septembre et 25 novembre.

La composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2025 est la suivante :

- représentants patronaux :
 - Mesdames Dyna Peter-Ott, Aurélie Pianezzi
 - Messieurs Eric Daliguet (Administrateur Délégué), Thierry Herzog, André Hissler, Jean-Luc Marchal, Christian Meyer, Marius Peuron, Jean-Claude Schurch (Président), Denis Siebenschuh

- représentants salariés :
 - Mesdames Faiza Boujana, Catherine Jaegle, Audrey Tellier, Catherine Marsat, et Isabelle Weber
 - Messieurs Yves Bernauer (Trésorier) Christophe Loup (Vice-Président), Cyrille Rauner et Jacky Wagner

2.3 REPRÉSENTATION DES MÉDECINS DU TRAVAIL

La Direction d'AST67 a procédé au renouvellement des délégués des médecins à la Commission de contrôle et au Conseil d'administration.

Les mandats ont été renouvelés conformément à la réglementation du Code du travail actuel (R4623-17 du Code du travail).

Lors des élections du 17 septembre 2025 ont été élus pour un mandat de trois ans :

Titulaires : Drs Violeta Chirita, Emmanuel Gautier, Stéphane Le Boisselier, Marc Oberti
Suppléantes : Drs Flaviu Ioan Lupsa, Mihaela Dana Persinaru, Anne-Catherine Ruff

3 LES EFFECTIFS DE NOS ADHÉRENTS

3.1 EFFECTIFS SALARIÉS ATTRIBUÉS AU 31/12/2025

Les effectifs des salariés sont de 255 959, recensés auprès de 19 482 adhérents.

On dénombre :

- 4 115 entreprises de plus de 10 salariés
- 15 367 entreprises de 10 salariés au plus

Les entreprises de plus de 10 personnes ont déclaré à leur service 205 734 salariés, soit en moyenne 50,00 salariés par employeur.

Les entreprises de moins de 10 personnes ont déclaré à leur service 50 225 salariés, soit en moyenne 3,27 salariés par employeur.

Le nombre moyen par entreprise est de 13,14 salariés contre 12,89 l'année précédente.

Le **nombre** moyen de salariés par entreprise pour chacun des sept secteurs médicaux est le suivant :

Strasbourg Centre ETT	12,31
Strasbourg Sud-Ried	13,73
Centre Alsace - Piémont des Vosges	10,97
Bruche	11,00
Alsace Bossue - Pays de Hanau	11,68
Haguenau - Outre Forêt	12,48
Strasbourg Nord-Zorn	11,82

Nous constatons, par rapport à 2024, une hausse des effectifs attribués de 4 596 salariés.

Nombre d'entreprises	2024	2025	évolution
Entreprises de moins 10 salariés	3 971	4 115	+ 144
Entreprises de plus de 10 salariés	15 524	15 367	- 157
TOTAL	19 495	19 482	- 13

Taile de l'entreprise	Nombre entreprises
de 1 à 10 salariés	15 496
de 11 à 49 salariés	3 143
de 50 à 299 salariés	756
+ 300 salariés	87

Liste des adhérents démissionnaires ou radiés au cours de l'année (cf. annexe 1).

Liste des adhérents inscrits au cours de l'année (cf. annexe 2).

Effectifs attribués	2024	2025	évolution
Entreprises de plus de 10 salariés	200 805	205 734	+ 4 929
Entreprises de 10 salariés au plus	50 558	50 225	- 333
TOTAL	251 363	255 959	+ 4 596

L'évolution dans les 7 secteurs médicaux est la suivante :

Secteurs	Effectifs attribués			Effectifs surveillés		
	2024	2025	Evolution	2024	2025	Evolution
STRASBOURG CENTRE-ETT	40 885	44 666	3 781	24 120	23 137	-983
STRASBOURG SUD-RIED	35 257	36 172	915	19 301	18 773	-528
CENTRE ALSACE-PIEMONT DES VOSGES	30 342	30 340	-2	16 581	16 146	-435
BRUCHE	33 114	33 582	468	17 431	19 187	1 756
ALSACE BOSSUE PAYS DE HANAU	27 688	27 267	-421	13 706	14 501	795
HAGUENAU OUTRE FORET	40 038	38 998	-1 040	20 630	20 386	-244
STRASBOURG NORD-ZORN	44 039	44 934	895	21 668	21 701	33
	251 363	255 959	4 596	133 437	133 831	394

Les effectifs surveillés correspondent aux effectifs vus par les professionnels de santé tout au long de l'exercice.

3.2 VENTILATION DES EFFECTIFS ATTRIBUÉS DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS

Secteur	Suivi individuel	Suivi individuel renforcé	Effectifs	Taux de SIR
Strasbourg Centre – ETT	37 769	6 897	44 666	15,4%
Strasbourg Sud-Ried	26 146	10 026	36 172	27,7%
Centre Alsace – Piémont des Vosges	21 665	8 675	30 340	28,6%
Bruche	24 040	9 542	33 582	28,4%
Alsace Bossue – Pays de Hanau	17 305	9 962	27 267	36,5%
Haguenau Outre Forêt	26 394	12 604	38 998	32,3%
Strasbourg Nord Zorn	31 988	12 946	44 934	28,8%
TOTAL	185 307	70 652	255 959	27,6%

27,6% des salariés sont déclarés en suivi individuel renforcé ; 72,4% le sont en suivi individuel simple.

4 INFRASTRUCTURES

4.1 CENTRES MÉDICAUX FIXES

Au 31 décembre 2025, la situation des centres médicaux est la suivante :

Secteur Strasbourg – Centre ETT

20 cabinets

- 3 rue de Sarrelouis – 67000 Strasbourg 7 cabinets
- 7 quai Kellermann – 67000 Strasbourg 5 cabinets
- 19 boulevard de Nancy – 67000 Strasbourg 3 cabinets
- 44 avenue du Rhin – 67100 Strasbourg 5 cabinets

Secteur Strasbourg Sud Ried

14 cabinets

- 230 avenue de Colmar – 67100 Strasbourg 4 cabinets
- 8A rue Saint Jacques – 67150 Erstein 3 cabinets
- 5 rue du Talus – 67400 Illkirch-Graffenstaden 7 cabinets

Secteur Centre Alsace – Piémont des Vosges

11 cabinets

- 2 rue des Abeilles – 67220 Villé 1 cabinet
- 6 rue de l'Altenberg – 67750 Scherwiller 7 cabinets
- 2A rue de l'Expansion – 67210 Obernai 3 cabinets

Secteur Bruche

19 cabinets

- 12 rue Jean Monnet – 67201 Eckbolsheim 4 cabinets
- 4 allée des Forgerons – 67960 Entzheim 7 cabinets
- 1 quai des Anciens Abattoirs – 67120 Molsheim 5 cabinets
- 10 rue des Forges – 67130 Schirmeck 2 cabinets
- 1 rue Antoine Wagner – 67190 Mutzig 1 cabinet

Secteur Alsace Bossue – Pays de Hanau

13 cabinets

- 28 route Romaine – 67700 Saverne 7 cabinets
- 21A rue du Maréchal Foch – 67260 Sarre Union 3 cabinets
- 26 rue de Phalsbourg – 67320 Drulingen 1 cabinet
- 104 rue du G^{al} de Gaulle – 67310 Wasselonne 2 cabinets

Secteur Haguenau – Outre Forêt

19 cabinets

- 5 rue de l'Ange – 67160 Wissembourg 3 cabinets
- 24 route de Seltz – 67930 Beinheim 3 cabinets
- 8 Mont Saint Eglise – 67620 Soufflenheim 1 cabinet
- 6 rue de la Traverse – 67500 Haguenau 4 cabinets
- 4C rue Ferme Claus – 67500 Haguenau 5 cabinets
- 16 rue du Château – 67110 Reichshoffen 3 cabinets
- 1 rue de Mothern – 67360 Lauterbourg 2 cabinets (fermeture 30/06/25)

Secteur Strasbourg – Nord Zorn

20 cabinets

- 3 allée d'Helsinki – 67300 Schiltigheim 5 cabinets
- 3 rue Georges Rossdeutsch – 67800 Bischheim 5 cabinets
- 19 rue de la Couronne – 67240 Bischwiller 3 cabinets
- 5A rue de l'Industrie – 67170 Brumath 7 cabinets (ouverture 29/09/25)
- 1 rue de l'Industrie – 67170 Brumath 2 cabinets (fermeture 29/09/25)

AST67 dispose de 29 centres médicaux fixes et de 116 cabinets médicaux.

Notre association est en règle générale locataire, sauf des centres suivants :

Propriétaire à	Secteurs
Soufflenheim : 8 Mont de l'Eglise	Haguenau – Outre Forêt
Haguenau : 4C rue Ferme Claus	Haguenau – Outre Forêt
Saverne : 28 route Romaine	Alsace Bossue Saverne – Pays de Hanau
Brumath : 5A rue de l'Industrie (ouverture le 29/09/2025)	Secteur Strasbourg – Nord Zorn

Co-proprétaire à	Secteurs
Strasbourg : 7 quai Kellermann	Strasbourg Centre ETT
Strasbourg : 3 rue de Sarrelouis	Siège et rez-de-chaussée
Bischheim : 3 rue Georges Rossdeutsch	Strasbourg Nord - Zorn
Meinau : 230 avenue de Colmar	Strasbourg Sud - Ried
Illkirch-Graffenstaden : 154b rte de Lyon	Strasbourg Sud - Ried
<i>Illkirch-Graffenstaden : 5 rue du Talus</i>	<i>Strasbourg Sud - Ried</i>
Wissembourg : 5 rue de l'Ange	Haguenau - Outre-Forêt
Reichshoffen : 16 rue du Château	Haguenau - Outre-Forêt
<i>Pfaffenhoffen : 1 place des Bresseurs</i>	<i>Alsace Bossue-Pays de Hanau</i>
<i>Benfeld : 7C rue du Petit Rempart</i>	<i>Centre Alsace - Piémont des Vosges</i>
Bischwiller : 19 rue de la Couronne	Strasbourg - Nord Zorn
Mutzig : 1 rue Antoine Wagner	Bruche
Erstein : 8A rue Saint-Jacques	Strasbourg Sud-Ried
<i>Barr : 6 avenue des Vosges</i>	<i>Centre Alsace-Piémont des Vosges</i>
Entzheim : 4 allée des Forgerons	Bruche
Scherwiller : 6 rue de l'Altenberg	Centre Alsace Piémont des Vosges

4 centres ne sont plus en activité actuellement.

4.1.1 Réalisations

En 2025, des travaux de réfection ont été effectués dans les centres suivants :

- **Brumath** : ouverture d'un nouveau centre médical le 29/09/2025
- **Scherwiller** : sécurisation de l'accès piéton devant l'entrée du centre médical
- **Schiltigheim** : remplacement de la climatisation (travaux effectués par le propriétaire dans tout l'immeuble)

4.1.2 Projets 2026

Des travaux de réfection et d'amélioration sont prévus dans les centres suivants :

- **Obernai** : aménagement des locaux actuels et locaux achetés en 2025 (77 m²)
- **Molsheim** : installation de la climatisation côté sud/ouest
- **Erstein** : remplacement de la climatisation en panne et non réparable (+ 20 ans)

Le remplacement des luminaires par du LED est prévu dans les centres de Strasbourg ETT, Scherwiller et Bischheim

4.1.3 Point immobilier 2025

Résiliation du bail locatif du centre de Brumath 1 rue de l'Industrie.
Résiliation du bail locatif centre de Lauterbourg.

4.2 APPAREILLAGE DE MÉTROLOGIE

La somme de 18 750 € HT a été investie au titre de l'acquisition du matériel de métrologie, à savoir :

- 10 audiomètres
- 5 spiromètres.

4.3 CONVENTIONS - PARTENARIATS

AST67 poursuit ses actions en partenariat avec l'OPPBTP et la CARSAT.

AST67 a renouvelé certaines conventions notamment avec un service social (assistance sociale), avec la prévention routière, avec la Ligue contre le cancer.

Nous avons également signé un conventionnement avec l'INRS dans le cadre d'une étude sur la prévention de l'usure professionnelle au profit de nos entreprises adhérentes.

AST67 travaille avec un cabinet de traduction et d'interprétariat pour accompagner les salariés au profit des entreprises adhérentes.

Nous maintenons nos contacts réguliers avec les branches professionnelles, les organisations inter-professionnelles et syndicales, les services de l'Etat (Préfecture du Bas-Rhin et du Grand Est et DREETS du Grand Est), le service de formation universitaire (service de pathologie professionnelle de Strasbourg) et les autres SPSTI du Grand Est (GEST) ainsi que les services nationaux.

L'objectif poursuivi de maintien dans l'emploi nous conduit à poursuivre nos échanges constants avec nos partenaires : CPAM, Cap Emploi, Ugecam, Agefiph...

L'élaboration du prochain CPOM 2026-2031 est en cours. Sa signature tripartite entre AST67, la CARSAT Alsace Moselle et la DREETS Grand Est est prévu au courant du deuxième semestre 2026.

Nous sommes engagés avec d'autres SPSTI nationaux dans l'association TOXILIST qui a pour objet de regrouper, de gérer et de promouvoir des bases de données toxicologiques collaboratives et partagées en Santé au travail, notamment via l'application TOXILIST.

De même, nous sommes membres fondateurs de l'association ADMDP dont l'objectif est de développer et de promouvoir une démarche de diagnostic des risques professionnels et les outils associés. Dans ce sens, l'outil MAP a été développé à destination de nos adhérents et est en constante évolution pour s'adapter aux évolutions technologiques et réglementaires.

5 RAPPORT FINANCIER

Ce rapport financier 2025 est subdivisé en deux titres :

- le compte d'exploitation
- le bilan

5.1 COMPTE D'EXPLOITATION

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
Chiffre d'affaires	24 103 119	22 893 955
Produits d'exploitation	25 527 988	24 216 877
Charges d'exploitation	25 307 673	24 138 683
RESULTAT D'EXPLOITATION	220 315	78 194
Produits financiers	44 700	22 481
Charges financières	114 562	75 647
RESULTAT FINANCIER	-69 862	-53 166
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	150 453	25 028
Produits exceptionnels	106 005	174 330
Charges exceptionnelles	9 246	348 717
RESULTAT EXCEPTIONNEL	96 759	-174 387
Impôts sur les bénéfices	30 341	-2 868
TOTAL DES PRODUITS	25 678 693	24 413 688
TOTAL DES CHARGES	25 461 821	24 560 179
RESULTAT DE L'EXERCICE	216 872	-146 491

5. 1.1 PRODUITS

PRODUITS		
Compte	Solde 2025	Solde 2024
7060100 Cotisation statutaire	10 281,00 €	9 775,00 €
7060180 Prestations SST & PRAP	33 320,00 €	28 120,00 €
7060190 Prestations pluridisciplinaire	140 609,60 €	93 441,20 €
7060400 Cot. frais fonct. SI	23 503 448,22 €	22 477 188,03 €
7060401 Majorations de retard	190 083,78 €	164 689,64 €
7060410 Droits d'entrée	274 392,00 €	120 213,00 €
7061380 Cot. absentéisme ETT	79 056,33 €	80 306,73 €
7088000 Autres pdts act annexes	1 978,15 €	5 000,00 €
7096190 RRR accordés s/ prest pluri	- 130 050,00 €	- 87 300,00 €
7096200 RRR accordés s/cotisations	- €	2 521,15 €
70 VENTES	24 103 119,08 €	22 893 954,75 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	390 818,24 €	172 724,61 €
76 PRODUITS FINANCIERS	44 699,71 €	22 480,86 €
7714000 Rentrées s/ créances amorties	17 611,34 €	73 819,21 €
7720000 Pds sur exercices antérieurs	20 000,00 €	8 744,06 €
7752000 Pds cession actifs corporels	- €	160,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	37 611,34 €	82 723,27 €
78 REPRISES SUR PROVISIONS	1 102 444,39 €	1 119 986,08 €
79 TRANSFERTS DE CHARGES	- €	121 818,54 €
7 PRODUITS	25 678 692,76 €	24 413 688,11 €
RESULTAT	216 871,57 €	- 146 491,13 €

5.1.2 CHARGES

CHARGES		
Compte	Solde 2025	Solde 2024
6040099 Achats d'études & prest. pluri	1 554,10 €	765,64 €
6060400 Petit mat prévention métro.	11 216,82 €	20 923,39 €
6061041 Abonnt Eau-Gaz-Electricité	11 052,68 €	14 888,06 €
6061042 Consom Eau-Gaz-Electricité	155 537,76 €	153 497,12 €
6061240 Blanchissage divers centres	3 229,19 €	3 330,32 €
6063010 Petit matériel informatique	56 141,27 €	77 566,56 €
6063040 Petit équipement	34 051,65 €	19 029,93 €
6063140 Petit mobilier	23 613,86 €	15 346,53 €
6063240 Produits entretien	13 891,72 €	17 828,15 €
6064010 Fournitures de bureau	29 584,41 €	35 492,39 €
6064011 Fournitures pour informatiques	97 133,50 €	115 935,28 €
6068190 Consommables pluri.	723,70 €	285,68 €
60 ACHATS	437 730,66 €	474 889,05 €
6110040 Charges nett. & entr. locaux	380 995,16 €	363 257,77 €
6110140 Frais examens complémentaires	42 747,09 €	46 052,82 €
6132000 Locations "archives"	735 572,02 €	746 328,42 €
6135000 Locations mobilières	30 775,92 €	19 484,09 €

CHARGES		
Compte	Solde 2025	Solde 2024
6135050 Redevances logiciels info.	186 229,09 €	172 497,29 €
6142000 Charges locatives & coprop.	237 542,51 €	290 884,98 €
6152040 Entretien s/ biens immobiliers	15 564,58 €	45 911,34 €
6155010 Entretien réparations centres	51 767,07 €	71 403,58 €
6155050 Enlev. transport recyclage	2 062,39 €	3 525,16 €
6156013 Maintenance systèmes sécurité	20 865,93 €	13 623,49 €
6156040 Maintenance mach. mat. centres	54 476,99 €	52 503,52 €
6156041 Maintenance mat. prévention	19 667,58 €	14 102,02 €
6156042 Maintenance informatique	148 536,21 €	123 234,51 €
6160000 Primes d'assurance	114 874,12 €	68 698,93 €
6163000 Assurance dépl. professionnel	6 093,44 €	5 420,17 €
6181010 Documentation générale	25 217,28 €	28 318,56 €
6185000 Frais de colloque/sémin./conv.	25 844,41 €	28 466,52 €
6185010 Frais de réunion	83 774,93 €	75 215,39 €
61 SERVICES EXTERIEURS	2 182 606,72 €	2 168 928,56 €
6211040 Personnel interimaire	311 142,49 €	270 783,39 €
6226000 Honoraires - archi. / certif.	238 457,82 €	318 349,35 €
6226099 Honoraires pluridisciplinarité	72 283,66 €	78 122,72 €
6228000 Frais de recouvrement	62 157,52 €	56 858,98 €
6231010 Annonces et insertions	5 523,29 €	3 265,32 €
6233000 Forums - Gala	- €	- €
6236000 Imp. - info. - pub adhérents	13 377,73 €	32 001,37 €
6238010 Dons - étrennes	14 812,38 €	15 146,03 €
6251000 Frais de déplacements soumis	166 881,48 €	206 067,85 €
6257010 Récéptions - Missions	2 761,83 €	2 416,42 €
6260011 Affr. courrier (mach./mail.)	138 213,50 €	152 113,94 €
6260110 Poste abont. courrier+mailing	6 509,31 €	6 696,96 €
6260999 Frais abonnt. site internet	5 279,46 €	4 230,22 €
6265041 Téléphone / abonnement	29 134,44 €	35 255,12 €
6266041 Réseau interne / abonnement	67 613,04 €	77 226,20 €
6270000 Frais de banques et CCP	8 053,82 €	9 271,40 €
6280010 Cotisations branche	14 292,69 €	16 553,29 €
6280011 Cotisation AFOMETRA Siege	200,00 €	180,00 €
6280015 Cotisations diverses	22 375,48 €	30 577,12 €
6280100 Frais de mailing	39 337,29 €	35 466,24 €
6284000 Frais de recrutement de pers.	1 666,00 €	60 925,05 €
62 AUTRES SERVICES EXTERNES	1 220 073,23 €	1 411 506,97 €
6312000 Taxe d'apprentissage	53 778,01 €	52 275,64 €
6331000 Versement mobilité	150 449,52 €	143 772,14 €
6333001 Formation continue - dépl.	171 115,22 €	178 780,59 €
6333201 Formation Prof. Continue	165 439,30 €	162 071,63 €
6334000 Effort de construction	55 000,44 €	53 462,94 €
6351100 C.F.E.	138 051,00 €	128 699,00 €
6351200 Taxe foncière	114 743,69 €	100 973,28 €
6354000 Dts d'enregistremt & de timbre	5 072,00 €	4 352,00 €
6378000 Contrib. handicapés AGEFIPH	356,40 €	391,68 €
63 IMPOTS ET TAXES	854 005,58 €	824 778,90 €

CHARGES		
Compte	Solde 2025	Solde 2024
6411000 Appointements bruts	12 366 216,94 €	12 093 687,59 €
6412000 Congés payés & RTT	126 678,81 €	- 149 134,26 €
6414000 Allocation fin de carrière	93 800,00 €	16 000,00 €
6414100 Indemnité de rupture	33 850,00 €	130 136,00 €
6414200 Indemnités stagiaires	81,83 €	3 767,95 €
6451100 Cotisations URSSAF	2 871 928,32 €	2 768 937,87 €
6453100 ARRCO retraite salariés N/C	1 093 211,43 €	1 065 124,81 €
6454000 Cotisations ASSEDIC	518 717,06 €	504 002,98 €
6458300 ROEDERER prév. cadres	279 333,98 €	247 226,25 €
6458400 ROEDERER prév. non cadres	78 517,93 €	94 781,56 €
6458500 Cotisations Mutuelle Santé	38 431,89 €	38 882,02 €
6458900 Charges soc. s/ primes a payer	52 811,47 €	- 66 020,48 €
6470001 Tickets restaurant	273 350,74 €	259 184,28 €
6472000 Dotation Comité d'Entreprise	25 000,00 €	25 000,00 €
6472001 Subv. fonctionnement CE	24 444,69 €	23 761,23 €
6473000 Médailles travail frais remb.	831,95 €	39 517,66 €
6475000 Médecine du travail	23 817,11 €	22 355,95 €
6475140 Produits pharmacie & analyses	4 035,44 €	4 743,59 €
6476000 Transports : remb. abonnement	13 750,03 €	12 718,56 €
6480040 Habillement blouse de travail	428,28 €	210,04 €
6481000 Chèques cadeaux	35 593,60 €	35 750,40 €
64 CHARGES DE PERSONNEL	17 954 831,50 €	17 170 634,00 €
6540000 Pertes créances irrécouvrables	288 617,15 €	287 578,68 €
6540099 Pertes créances certif irréc	43 548,01 €	65 169,36 €
6580000 Ch. divers de gestion courante	201 029,06 €	3 111,05 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	533 194,22 €	355 859,09 €
66 CHARGES FINANCIERES	114 561,65 €	75 646,90 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	385,00 €	44 719,90 €
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 134 091,63 €	2 036 083,87 €
69 IMPOTS SUR LES SOCIETES	30 341,00 €	- 2 868,00 €
	25 461 821,19 €	24 560 179,24 €
RESULTAT	216 871,57 €	- 146 491,13 €

L'actif et le passif sont arrêtés à _____ 18 403 851 €

Les renseignements essentiels concernant l'actif et le passif sont énumérés ci-après :

A l'actif, nous relevons :

- | | |
|---|--------------|
| 1) les valeurs immobilisées après amortissements et les immobilisations en cours _____ | 10 916 468 € |
| 2) les immobilisations financières de _____
concernent les prêts cumulés de la contribution obligatoire du logement, les dépôts de garantie et autres titres immobilisés | 359 890 € |
| 3) les valeurs réalisables ou disponibles sont de _____ | 7 127 492 € |

dont :

- des créances clients de _____ 2 706 002 €
au lieu de 2 697 073 € en 2024.
Ce montant résulte d'un total de créances de 4 019 539 € et d'une imputation de 1 313 537 € correspondant au montant total provisionné pour créances douteuses

- une trésorerie de _____ 3 807 472 €
au lieu de 3 588 705 € fin 2024

dont : 2 866 457 € de disponibilités
941 015 € de valeurs de placement

- d'autres créances de _____ 113 444 €

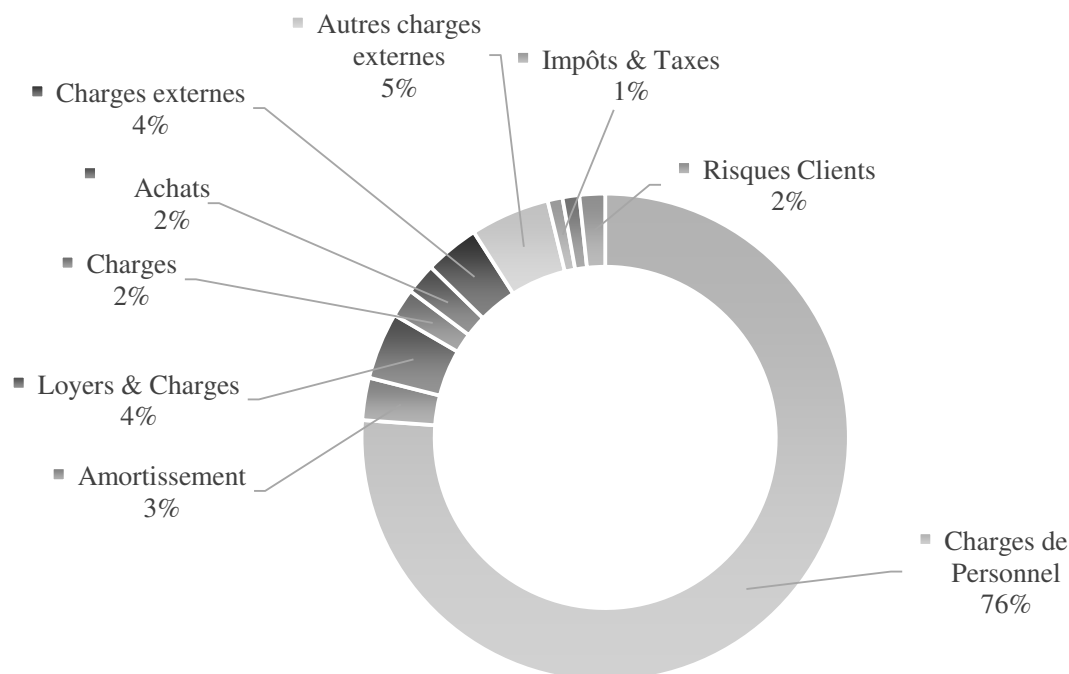
- | | |
|--|-----------|
| 4) les charges constatées d'avance sont de _____ | 475 575 € |
|--|-----------|

Au passif, nous relevons :

1) le passif exigible à terme de _____	5 754 321 €
représentant :	
<i>l'emprunt pour Illkirch-Graffenstaden</i> _____	620 139 €
<i>l'emprunt pour Entzheim</i> _____	792 089 €
<i>l'emprunt pour Scherwiller</i> _____	613 873 €
<i>l'emprunt pour Saverne</i> _____	1 689 842 €
<i>l'emprunt pour le terrain de Brumath</i> _____	357 346 €
<i>l'emprunt pour le centre de Brumath</i> _____	1 674 557 €
<i>les autres dettes financières</i> _____	6 475 €
2) le passif exigible à court terme de _____	4 630 888 €
concerne les cotisations URSSAF, ASSEDIC, cotisations retraites diverses, ETAT, fournisseurs et autres dettes dont :	
<i>les dettes fournisseurs et comptes rattachés</i> _____	523 337 €
<i>les dettes fiscales et sociales</i> _____	4 065 051 €
<i>les autres dettes</i> _____	42 500 €
3) les provisions pour risques et charges _____	649 554 €
Il en résulte un patrimoine de _____	7 369 087 €
au lieu de 7 228 975 € en 2024	

6 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2026

L'anticipation des charges de personnel 2026 est estimée très exactement en tenant compte des événements prévisibles et de l'ensemble des projets de recrutement.



6.1 CHARGES SALARIALES

La masse salariale d'AST67 de 2026 est calculée de façon précise en tenant compte :

- des mouvements de personnel connus à ce jour
- de l'évolution de notre convention collective (coefficient, ancienneté...)
- de l'accord d'entreprise consécutif aux négociations annuelles obligatoires signées le 13 mars 2026 prévoyant une revalorisation des salaires de 2% à partir du 1^{er} juin 2026
- des conséquences de l'accord d'entreprise sur l'organisation du temps de travail signé le 16 février 2022 réformant le régime applicable aux heures complémentaires et supplémentaires au sein d'AST67.

6.2 DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

Les prévisions de charges de personnel directes (hors intérim, provisions des congés payés et RTT et taxes sur la masse salariale), selon les catégories professionnelles (médecins, assistantes médicales, ingénieurs et techniciennes, employée de service) d'une part, celles du siège social d'autre part, ainsi que les autres charges estimées précisément sont :

médecins du travail _____	7 791 k€
assistantes médicales _____	3 391 k€
siège social _____	3 089 k€
infirmiers _____	2 023 k€
personnel service de prévention _____	1 344 k€
autres charges _____	6 972 k€
TOTAL _____	24 610 k€

6.3 COTISATIONS

Pour financer ces charges de 2026, nous vous proposons une cotisation "frais de fonctionnement" de 86,00 € H.T. (+ 1,60 €) pour les salariés, classés SI et les salariés classés SIR.

Les nouveaux salariés des entreprises adhérentes non déclarés dans l'enquête annuelle seront facturés 86,00 € H.T. (+ 1,60 €).

Nous proposons donc les cotisations suivantes pour l'exercice 2026 :

- cotisation frais de fonctionnement par salarié**
 - en Suivi Individuel (S.I.)** _____ **86,00 € H.T.**
(84,40 € H.T. en 2025)
 - en Suivi Individuel Renforcé (S.I.R.)** _____ **86,00 € H.T.**
(84,40 € H.T. en 2025)
 - constitution d'un dossier pour un nouveau salarié d'un adhérent existant** _____ **86,00 € H.T.**
(84,40 € H.T. en 2025)
- cotisation frais de fonctionnement par salarié intérimaire** fixée à **86,00 € H.T.** à compter du 1^{er} juillet 2026 (84,40 € H.T. auparavant)

En cas d'impossibilité de donner suite au rendez-vous pris pour un salarié d'une entreprise de travail temporaire, l'annulation doit être faite dans **un délai minimum de 24 heures**. A défaut, il sera appliqué une cotisation pour "rendez-vous non respecté" proportionnelle au taux d'absentéisme de l'agence.

Elle représentera une fraction de la cotisation pour "frais de fonctionnement" de l'exercice et sera calculée conformément au tableau ci-dessous :

Taux d'absentéisme	% par rapport au tarif de l'exercice
< 9%	0%
> = 9% et < 12%	15%
> = 12% et < 15%	30%
> = 15% et < 18%	45%
> = 18% et < 21%	60%
> = 21% et < 25%	75%
> = 25%	100%

- droit d'entrée par salarié pour une nouvelle entreprise adhérente** _____ **37 € H.T.**
(droit d'entrée identique en 2025)
- cotisation pour employeurs de personnel de maison par salarié** _____ **38 € H.T.**
(cotisation identique en 2025)
- cotisation administrative** _____ **23 € H.T.**
(cotisation identique en 2025)
- cotisation pour salarié multi-employeurs** _____ **60 € H.T.**
(cotisation identique en 2025)

- cotisation pour les stages SST**

Sauveteurs Secouristes du Travail **par stagiaire H.T.**

pour les entreprises de moins de 11 salariés	2026
pour la formation initiale	110 €
pour la mise à jour des connaissances	60 €

pour les entreprises à partir de 11 salariés	2026
pour la formation initiale	250 €
pour la mise à jour des connaissances	150 €

- cotisation pour l'accompagnement référent santé et sécurité au travail par stagiaire H.T. (2 jours)**

pour les entreprises de moins de 11 salariés	250 €
pour les entreprises à partir de 11 salariés	350 €

- cotisation pour les travailleurs indépendants _____ 150 € T.T.C.**

Ces mesures font l'objet des résolutions que nous proposons à l'approbation des membres de l'assemblée générale ordinaire.

Le Conseil d'administration